

PARCOURS DES SÉNIORS DANS L'ENTREPRISE

6 Accompagner la fin de carrière

- Faire le point sur les compétences acquises
- Connaître les difficultés en fin de carrière
- Anticiper le départ en retraite des salariés
- Transmettre son entreprise

5 Suivre l'état de santé du salarié

- Organiser les rendez-vous médicaux obligatoires avec la médecine du travail

4 Prévenir les risques et inaptitudes au travail

- Prévenir les risques professionnels et se former
- Établir un état des lieux des risques
- Mettre en place des actions d'amélioration des conditions de travail
- S'informer sur le maintien dans l'emploi et le handicap
- Gérer les inaptitudes

3 Fidéliser un sénior à l'entreprise

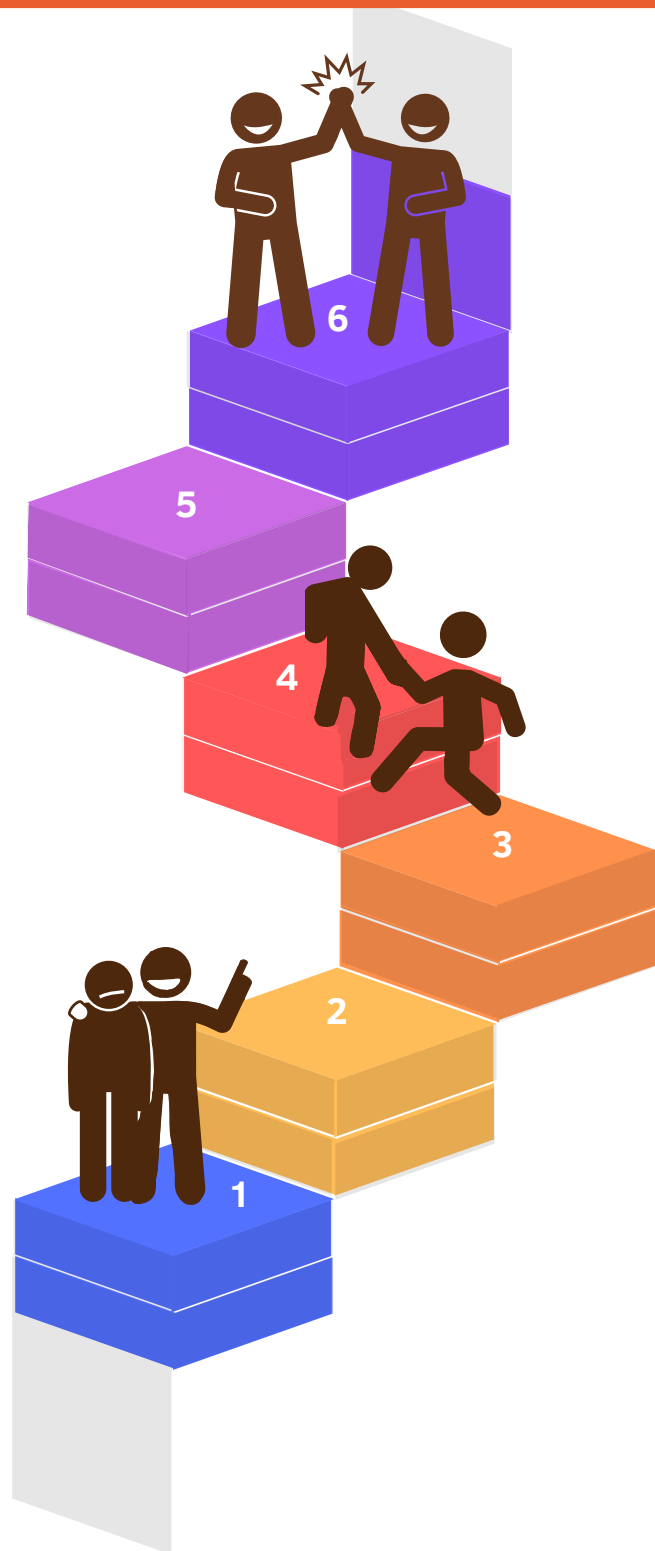
- Valoriser son entreprise
- Former ses équipes
- Mettre en place le tutorat
- Valoriser les expériences et les compétences
- Aménager et adapter le poste selon les besoins
- Proposer des entretiens professionnels

2 Intégrer un sénior dans l'entreprise

- Préparer l'arrivée d'un salarié
- Anticiper les conflits intergénérationnels
- Sensibiliser aux risques professionnels
- Prévoir un temps d'adaptation et de formation

1 Recruter un sénior

- Déterminer les besoins, rédiger et diffuser une offre adaptée
- Rendre une offre d'emploi attractive
- Mener un entretien d'embauche



PARCOURS DES SÉNIORS DANS L'ENTREPRISE



Présentation des acteurs mobilisables :

AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

Missions principales :

- Développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi ;
- Construire et financer des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ;
- Soutenir les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ;
- Analyser la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ;
- Soutenir la recherche et l'innovation pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion.



ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)

Missions principales :

- Aider les entreprises privées et organismes publics à améliorer les conditions de travail en agissant sur l'organisation de travail et les relations professionnelles pour concilier durablement qualité de vie et performance ;
- Accompagner les mutations du travail pour en faire des leviers d'amélioration des conditions de travail ;
- Appuyer les démarches sectorielles et territoriales permettant d'agir sur les conditions d'emploi et de travail pour faire face aux difficultés de recrutement et de fidélisation de personnel ;
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes et améliorer la qualité du dialogue social.



CAP EMPLOI

Missions principales :

- Informer, conseiller et accompagner les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi et leur intégration professionnelle ;
- Informer, conseiller et accompagner les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap ;
- Informer, conseiller et accompagner les salariés et les employeurs dans leurs problématiques d'évolution professionnelle, de transition professionnelle, de maintien dans et en emploi ;
- Informer et sensibiliser les employeurs aux différents types de handicap et à la compensation.



CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail)

Missions principales :

- Mettre à jour le compte retraite tout au long de la carrière des actifs, préparer et verser la retraite des salariés et des travailleurs indépendants ;
- Accompagner les personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou l'accident par des réponses sociales adaptées aux besoins des personnes. Favoriser le maintien à domicile pour aider à bien vieillir chez soi et prévenir la perte d'autonomie ;
- Contribuer à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. Améliorer les conditions de travail grâce à la prévention des risques professionnels. Assurer les entreprises contre les risques d'accidents du travail et les maladies professionnelles de leurs salariés.



PARCOURS DES SÉNIORS DANS L'ENTREPRISE



Présentation des acteurs mobilisables :

DREETS GE (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du travail et des Solidarités du Grand-Est)

Missions principales :

- Contribuer au développement des entreprises d'excellence ou d'avenir. Accompagner les mutations économiques, les modernisations, le développement des entreprises et les soutenir en cas de difficultés ;
- Contrôler le bon fonctionnement des marchés et protéger les consommateurs ;
- Assurer l'effectivité du droit au travail, la protection des salariés et promouvoir le dialogue social au sein de l'entreprise. Sécuriser les parcours professionnels et faciliter l'accès au marché du travail des personnes qui en sont éloignées ;
- Protéger et accompagner les personnes en situation de précarité en promouvant un parcours global.



IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels)

Missions principales :

- Participer à la préservation de la santé et sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail en entreprise ;
- Conseiller et accompagner les entreprises sur les mesures à mettre en œuvre dans le domaine de la prévention des risques professionnels en matière de santé, sécurité, conditions de travail, évaluation du risque professionnel.



INRS (Institut national de recherche et de sécurité)

Missions principales :

- Identifier les risques professionnels et mettre en évidence les dangers en conduisant des programmes d'études et de recherche dans des domaines qui couvrent la majeure partie des risques professionnels ;
- Analyser leurs conséquences pour la santé et la sécurité des salariés ;
- Diffuser et promouvoir les moyens de maîtriser ces risques au sein des entreprises via des supports d'information, de sensibilisation et de communication et des formations.



OPCO (Opérateurs de compétences)

Missions principales :

- Assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- Apporter un appui technique aux branches professionnelles sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), la prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation et la certification ;
- Assurer un service de proximité au bénéfice notamment des TPE et PME pour améliorer l'accès des salariés à la formation professionnelle et accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle.



PARCOURS DES SÉNIORS DANS L'ENTREPRISE



Présentation des acteurs mobilisables :

SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL INTERENTREPRISES

Missions principales :

- Eviter toute altération de la santé des travailleurs ;
- Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels ;
- Contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs et assurer la surveillance de leur état de santé.



TRANSITIONS PRO

Missions principales :

- Gérer des dispositifs de transitions professionnelles : 4 dispositifs et 1 certification pour concrétiser de nouveaux projets professionnels : Projet de Transition Professionnelle (PTP), Démissionnaire, Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), Transitions collectives & certificat de connaissances et de compétences professionnelles CléA ;
- Assurer l'expertise et les services des transitions professionnelles sur la Région ;
- Délivrer la certification de CléA.

